

 <p>Commune de LUZECH</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</p>	<p>Délibération</p>
		<p>N° 2024_5_2</p>

Convocation du 26 juin 2024

Le premier juillet 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Delphine AZNAR, M. Gérard ALAZARD, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Claudine AUDOIN

ÉTAIENT ABSENTS :

./.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2024_5_2 : Avenant n° 1 au lot n° 10 (Société SCOPHYDRO) du marché de travaux de rénovation de la piscine de Luzech et ses bassins induisant une moins-value

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer un avenant n° 1 au lot n° 10 (Société SCOPHYDRO) du marché public à procédure adaptée (MAPA) n° Trav_Piscine dont l'objet est la rénovation de piscine de Luzech et ses bassins. En effet, certaines prestations prévues au marché passé avec cette entreprise ont été supprimées à la demande de la Commune.

Ainsi, Monsieur le Maire précise aux élus présents que :

- | | |
|--|--------------------------|
| • le montant des travaux de base du lot n° 10 est de | 213 656,80 € HT ; |
| • le montant des travaux en baisse est de | <u>- 7 557,00 € HT ;</u> |
| • le nouveau montant du lot n° 1 est de | 206 099,80 € HT. |

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2023_8_8 du 30 août 2023 attribuant le lot n° 10 Traitement d'eau du marché de travaux précité à la Société SCOPHYDRO pour un montant de 213 656,80 € HT, soit 256 388,16 € TTC,

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 10 du MAPA Trav_Piscine précisant les montants des travaux en baisse, à conclure entre la Commune et la Société SCOPHYDRO ;
- De constater la moins-value d'un montant de 7 557,00 € HT, soit 9 068,40 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 1 précité ;
- D'approuver le nouveau montant du lot n° 10 du MAPA Trav_Piscine s'élevant désormais à 206 099,80 € HT, soit 247 319,76 € TTC (3,54 % de baisse).

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avenant n° 1 au lot n° 10 du MAPA Trav_Piscine précisant les montants des travaux en baisse, à conclure entre la Commune et la Société SCOPHYDRO ;
- **De constater** la moins-value d'un montant de 7 557,00 € HT, soit 9 068,40 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 1 précité ;
- **D'approuver** le nouveau montant du lot n° 10 du MAPA Trav_Piscine s'élevant désormais à 206 099,80 € HT, soit 247 319,76 € TTC (3,54 % de baisse).
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment l'avenant n° 1 au lot n° 10 du MAPA Trav_Piscine.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 15 Procurations : 0	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 02/07/2024 DATE DE MISE EN LIGNE : 02/07/2024	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---